

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2021

SEMAINE DE 4 JOURS

L'Inspection Académique demande l'avis des communes sur l'organisation de la semaine scolaire.

Le conseil municipal ne souhaite pas modifier la semaine scolaire répartie sur 4 jours et confirme la délibération prise par l'ancien conseil municipal en date du 11 Février 2020.

MOTION CARTE SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture de la motion prise par le Conseil Départemental demandant la révision de la carte scolaire en rétablissant les suppressions prévues à la prochaine rentrée. Le conseil municipal approuve cette motion, d'autant plus que le SIRP Le Veudre Pouzy est concerné par la suppression d'un poste et une répartition des élèves parmi les classes restantes.

TRAVAUX 2021

Logements place Henri Barbusse

Monsieur le Maire propose de transformer le logement n° 10 en un espace commercial au rez-de-chaussée et un logement au 1^{er} étage.

Il propose également d'aménager le logement n° 6 en espace de travail partagé « co-working ».

Ces 2 logements étant vacants depuis plusieurs années et aucune demande de location n'ayant été déposée.

Après étude des devis présentés, les travaux sont estimés à 38 955.83 € HT pour l'espace co-working, 19 997.81 € pour la partie commerce et 15 636.93 € HT pour la partie logement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces deux projets et sollicite les différentes subventions qui peuvent être obtenues (Moulins Communauté, Département, DETR).

Les travaux de réfection de la toiture ne sont pas chiffrés ni prévus.

Camping

Le projet de réhabilitation du bloc sanitaire est confirmé. Monsieur le Maire

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Guérot de Sancoins (Cher) d'un montant de 30 459 € HT afin de formuler la demande d'accord définitif de la subvention du Conseil Départemental de l'Allier.

Le conseil municipal sollicite également une subvention auprès de Moulins Communauté en incluant des jeux pour enfants pour un montant global estimé à 35 215 € HT.

Passerelle

Des informations concernant la modification du projet ont été remises aux services de la Préfecture (DSIL) et de Moulins communauté (fonds européens) pour être certains que ces structures maintiennent leurs aides.

Un rendez-vous sera pris avec Moulins communauté.

Eglise

Il n'est pas donné de suite à l'étude de Mme Auroy pour l'année 2021.
Ce projet sera étudié de manière plus approfondie au cours des prochains mois.

BAIL VIVAL

Monsieur le Maire confirme que Casino a cédé le 24 Novembre 2020 le magasin 10 rue Monnet à l'Epicerie Baduel. Il convient donc de modifier le bail en ce sens pour justifier auprès de la Trésorerie. Tous les éléments du bail sont repris dans les mêmes termes. Le conseil municipal accepte toutefois que Monsieur Baduel règle ses loyers mensuellement comme il l'a demandé (Casino payait trimestriellement). Le loyer annuel est de 5 185.16 €.

BILAN d'ACTIVITES 2019 SIVOM

Le conseil municipal prend acte du bilan d'activités 2019 du SIVOM.
Madame Mauroy aurait souhaité avoir le document version papier.

ACCESSIBILITE LOGEMENT M.MATHONAT

M. Romain Mathonat sollicite l'autorisation de faire réaliser à ses frais des travaux d'aménagement devant son domicile afin de faciliter l'accès à son épouse, personne à mobilité réduite suivant un plan remis.

Monsieur le Maire rend compte des différentes entrevues avec les services de l'UTT et association de paralysés.

Le conseil municipal donne son accord mais recommande la pose d'une rambarde, comme le suggère l'UTT.

EMPLOI SAISONNIER

Il est temps d'organiser l'éventuelle ouverture du gîte pour pèlerins et du camping.

Le poste de saisonnier est donc vacant. La personne recrutée sera en charge du ménage, de l'accueil, encaissement et statistiques de ces deux structures.

Elle sera rémunérée au nombre d'heures réellement effectuées sur la base de l'indice brut 354.

TARIFS REGIES

Monsieur le Maire suggère d'augmenter le tarif des hébergements touristiques de 10 % en raison des contraintes sanitaires et des travaux qui seront effectués.

Le conseil municipal fixe donc les tarifs suivants à compter du 1^{er} Janvier 2021:

Gîte pour pèlerins : 14.30 € la nuitée

Camping :

| | |
|--------------------------|---------|
| Campeur adulte | 2.20 € |
| Enfant de 7 à 14 ans | 1.10 € |
| Enfant de moins de 7 ans | gratuit |

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Emplacement | 2.20 € |
| Voiture | 2.20 € |
| Camping-car | 5.50 € |
| Véhicule utilitaire | 12.10 € |
| Branchement électrique | 4.40 € |
| Garage mort du 01/05 au 15/09 | 11.00 €/jour |

Le conseil municipal fixe ensuite le tarif de la salle polyvalente à compter du 1^{er} Janvier 2021 :

Pour habitants de Le Veudre :

| | |
|---------------------------------------|-------|
| Une journée sans chauffage | 150 € |
| Journée supplémentaire sans chauffage | 70 € |
| Vin d'honneur | 80 € |

Pour habitants n'habitant pas Le Veudre :

| | |
|---------------------------------------|-------|
| Une journée sans chauffage | 200 € |
| Journée supplémentaire sans chauffage | 80 € |

La caution est fixée à 500 €.

L'association des 2 CV de Cocagne bénéficiera d'un forfait de 150 € le week-end (du vendredi au dimanche).

Une table détériorée sera facturée 160 € et une chaise détériorée 40 €.

COMMERCES AMBULANTS

La commune a reçu une demande d'une productrice de fromages de chèvre et d'un vendeur de produits locaux (fromages de vache et de brebis, saucissons, miel...)

Après discussion, le conseil municipal accepte que ces commerçants ambulants s'installent vers l'église mais n'autorise pas la vente de miel pour éviter la concurrence avec les Ruchers de Saint-Mayeul installés au Veudre.

Cette autorisation ne sera définitive qu'après production du Kbis, Siret, assurance et informations quant à l'encombrement de leurs véhicules.

Les pièces administratives seront également demandées aux autres commerçants ambulants s'installant déjà place de l'Eglise.

CONVENTION PAYS d'ART ET d'HISTOIRE

Moulins Communauté demande à ce qu'un référent intéressé par le patrimoine soit désigné parmi les habitants de la commune. Cette fonction sera proposée à Madame Marie-Roberte BEDES.

DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire précise que cet équipement va devenir obligatoire. Il va prendre contact avec les Sapeurs-Pompiers pour étudier le nombre, l'emplacement (salle polyvalente ? centre-ville ?).

ENTRETIEN DES RUES

Plusieurs élus ont constaté que l'état de propreté des rues n'est pas satisfaisant. Il conviendrait de demander plus d'interventions de la part des agents du service technique.

De plus, de nombreuses déjections canines souillent les trottoirs. Une information sera insérée dans le bulletin municipal.

ENERGIE

Monsieur le Maire rend compte de son entrevue avec les services du SDE03 concernant l'installation d'une chaufferie bois. Une pré-étude sera réalisée au printemps avant d'envisager d'éventuels travaux pour la saison de chauffe 2022-2023. Ce système pourrait remplacer l'installation du bloc mairie-école, actuellement chauffage fuel avec des éléments anciens.

En ce qui concerne la pose de panneaux photovoltaïques, Monsieur le Maire pense que seule la salle polyvalente pourrait recevoir ce type d'équipement.

CRTE (Contrat territorial de relance et de transition écologique)

Moulins communauté demande à chaque commune de se prononcer sur le périmètre de ce CRTE qui pourrait être l'intercommunalité. Ce contrat remplace le contrat de ruralité mis en place en 2017 et peut permettre le financement de projets communaux. Le conseil municipal approuve le périmètre de l'intercommunalité.

QUESTIONS DIVERSES

PARC INFORMATIQUE DE L'ÉCOLE

Pour l'instant aucune décision n'est prise. Cette question a été abordée au dernier conseil d'école du 02 février.

SICTOM

Madame Mauroy, déléguée du SICTOM, rappelle que tous les emballages se trient mais tous ne se recyclent pas. Une hausse de 50 € la tonne est envisagée entre 2020 et 2025. Il convient donc d'être vigilant quant au tri des déchets.